



Procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 décembre à 18h00, le conseil municipal de la commune de Pont l'Abbé d'Arnoult, régulièrement convoqué le 12 décembre 2025, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, 26 place du Général de Gaulle à Pont l'Abbé d'Arnoult, sous la présidence d'Alexandre SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : SCHNEIDER Alexandre, DOUET Jean-François, MOURET Sylvie, BRISSON Hervé, BRUN Françoise, LEROUUGE Michel, TRIPOTEAUD Dominique, BON Jean-François, CLERBOUT Micheline, COMBAUD Benoit, VAN VLAMERTYNGHE Alain, MATHIEU Nelly.

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

M. AUBRY Jérôme, pouvoir donné à Mme MOURET Sylvie

M. NEVES Jaime, pouvoir donné à M. DOUET Jean-François

Mme LHERMENIER Sandrine, pouvoir donné à M. SCHNEIDER Alexandre

Mme RENAUDIN Stéphanie, pouvoir donné à Mme MATHIEU Nelly

M. STAUDER Jean-Denis, pouvoir donné à M. COMBAUD Benoit

Mme PARROT Claire, pouvoir donné à M. TRIPOTEAUD Dominique

Etaient absents excusés :

Etaient absents : Mme NOUVEAU Maria-José,

Secrétaire de séance : M. COMBAUD Benoit

Nombre de membres :

Règles de quorum : Majorité des membres présents =10

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Pouvoirs : 6

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2025

L'ordre du jour était le suivant :

- A0 – Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025
- B1 – CDG 17 – Adhésion à la Mutuelle collective
- D2 – Remboursement à une conseillère municipale
- D3 – Budget commune – Décision modificative n° 4
- D4 – Demande subvention Institution La Salle-Saint-Louis
- Z5 – Questions et informations diverses

Ouverture de la séance à 18h02

A – Administration générale

A0 – Approbation du procès-verbal du 24 novembre 2025

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

B – Ressources Humaines

B1 – CDG 17 – Adhésion à la Mutuelle collective

Dans le cadre de la mise en place de la participation obligatoire des employeurs publics au financement de la complémentaire santé, le centre de gestion 17 a été missionné afin de lancer une consultation pour choisir le prestataire qui sera chargé d'assurer ce risque.

Le conseil municipal, au vu des résultats de la consultation décide de retenir la procédure de convention de participation avec contrat d'assurance collective et d'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels qui adhéreront d'un montant compris entre 15 € et 17 € en fonction des indices majorés.

Mme BRUN demande s'il y a une obligation d'adhésion pour les agents. Monsieur le maire répond que non.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

C – Urbanisme

NEANT

D – Finances

Remboursement à une conseillère municipale

Dans le cadre de la préparation du Noël des enfants, une conseillère municipale a avancé les frais pour l'achat de matériel. Les dépenses s'élèvent à 26,05 € + 5,99 €, soit 32,04 €.

M. LEROUUGE demande s'il est possible de fixer un seuil minimum, sous lequel le maire serait autorisé à rembourser les frais avancés par les conseillers municipaux, pour éviter de passer en conseil municipal à chaque fois.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

D3 – Budget commune – Décision modificative n° 4

Dépenses			Recettes		
Article	Désignation	Montant	Article	Désignation	Montant
21351 – op 106	Chaudière la poste	+ 3 748 €			
21351 – op 220	Marché couvert	- 3 748 €			
Total		0,00 €	Total		0,00 €

Mme CLERBOUT demande à quoi fonctionne la chaudière.

Monsieur le maire répond qu'elle fonctionne au fioul. Un changement de toutes les chaudières est à l'étude. Une centrale à biomasse avait été envisagée mais coûte plus d'un million d'euros.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 18 Abstention : 0 Contre : 0

D4 – Demande de subvention Institution La Salle-Saint-Louis

M. VAN VLAMERTYNGHE étant professeur au sein de l'établissement, il ne prend pas part aux débats et au vote.

La candidature de l'institution La Salle-Saint-Louis a été retenue le 25 novembre dernier par la commission réunissant la DSDEN, le SDIS 17 et le département de Charente-Maritime pour l'ouverture d'une section Cadets de la Sécurité Civile au sein de l'établissement.

La mise en place de cette section au sein de l'établissement pour 10 élèves de 4^{ème} est en cours et nécessite notamment l'achat des tenues que porteront les élèves lors des sorties et cérémonies officielles. Chaque tenue doit se composer d'une casquette, d'un polo, d'un sweat et d'un pantalon de sport de couleur bleu marine, tenue sur laquelle devront figurer les logos du département, de l'académie, du SDIS et de l'établissement. Le coût de ces tenues est estimé à 1 200 €.

Pour cela, l'établissement recevra une subvention de 300 € de la part du SDIS. Pour le montant restant à charge, l'institution est à la recherche d'une aide financière éventuelle de soutien pour leur achat. Le plan de financement a été sollicité.

Le conseil municipal propose que la commune verse une subvention d'un montant de 300 € et que le logo de la commune soit ajouté sur la tenue.

Adopté à l'unanimité.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

E – Patrimoine, culture, sport, tourisme

NEANT

F – Intercommunalité

NEANT

Z – Questions et informations diverses

Z5a – Déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu 2 DIA mais aucune préemption.

Z5b - Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation donnée par le conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation.

Z5c – Informations diverses

- ❖ Communication : le marché entre en publicité le 19.12.2025. Avenant au contrat Arthuria du 01.01.2026 au 15.02.2026.

- ❖ Travaux du Porche : Monsieur le maire explique que l'étanchéité du bâtiment est à refaire. La fin des travaux est estimée à fin février 2026.
- ❖ Alexandre SCHNEIDER salue la mémoire de Jacqueline SEGUIN, décédée.
- ❖ Ordures ménagères : M. DOUET annonce la suppression du point de collecte au pied du poste de transformation au Clos de la Madeleine, remplacé par un passage en porte à porte (marquage fait aujourd'hui). M. TRIPOTEAUD demande ce qu'il en est pour le Canton Maillard. → Il faut attendre l'attestation d'assurance du syndicat de copropriété.
- ❖ Sécurité routière :
 - ✓ installation d'écluses et chicanes avenue René Caillé, avenue Liotard et rue Port Paradis ;
 - ✓ la direction des infrastructures du Département a pointé le plan des travaux avenue Liotard qui auront lieu en 2027. La mairie a mis en place un agent de la commune pour faire la circulation en attendant.
 - ✓ M. LEROUUGE indique qu'il y a des problèmes de stationnement le vendredi, jour de marché.
 - ✓ A partir du 01/01/2026, s'il y a des véhicules qui gênent pour le passage du camion de ramassage des ordures ménagères, il ne passera plus.
- ❖ Camping : demain (19.12.2025), signature du bail emphytéotique administratif chez le notaire.

Z5d – Court métrage

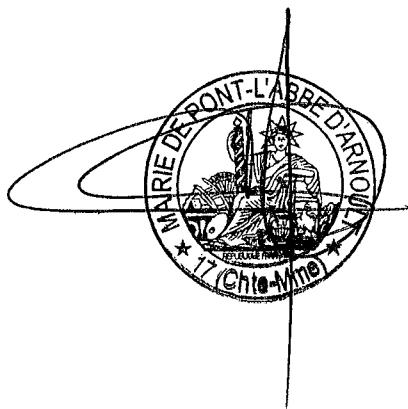
Les jeunes de la Communauté de Communes, Cœur de Saintonge de Saint-Porchaire, ont participé à FESTIPREV, Festival International du Film de Prévention et de Citoyenneté Jeunesse.

Sur 138 films reçus, 36 ont été sélectionnés dont le leur, un prix "coup de cœur de Charente-Maritime" ayant été attribué.

Pour valoriser et mettre en avant le travail de ces jeunes, ce court métrage (environ 5 minutes) est diffusé lors de la séance du conseil municipal avant de solliciter le conseil des jeunes pour organiser au cours de l'année 2026, un temps d'échanges sous la forme d'un "goûter-débat" autour du thème abordé.

Clôture du conseil à 18h40

Le Maire,
Alexandre SCHNEIDER



Le secrétaire de séance
Benoit COMBAUD